

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécyc
Séance du 27 avril 2026**

L'an 2026 et le 10 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Aurélien LAUNAY, Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CALLAULT Maryse, CAMUZAT Aurélie, GEDEAS Gaëlle, JOUAN Séverine, PINGITORE Clémence, RABLAT Pascale ; MM GANGNERON Antoine, GAUTHIER Baptiste, LAUNAY Aurélien, MASSELIN Lionel, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Secrétaire de séance : Gérard POISSON

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 15
- Votants : 15

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage : 17 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le 05 mai 2026

Et publication sur le site Internet de la commune le 05 mai 2026

Ordre du Jour :

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 avril 2026
- c. Évènements et décisions depuis le dernier conseil municipal
- d. Délibérations
 - Désignation du représentant suppléant auprès d'Approllys
 - Signature de convention avec France Loire
 - Autorisation de recruter des agents contractuels
 - Création de postes pour le périscolaire
- e. Questions diverses

a. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Gérard POISSON est désigné secrétaire de séance.

b. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 avril 2026

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

c. Evènements et décisions depuis le dernier conseil municipal

1. Projet de construction de la cantine

Le WC extérieur sera entièrement carrelé. Les plafonds sont terminés, les menuiseries et les cloisons sont posées, l'étanchéité est faite. Le ravalement est prévu dans la semaine du 4 mai. Il y a eu une erreur dans le devis du ravalement du pignon du bâtiment Aupetit. Un nouveau devis a été produit, correspondant à la réalité du terrain (et prenant aussi en compte l'enduit du muret en bordure de route) mais cette opération n'avait pas été intégrée dans l'offre initiale et constitue donc un imprévu important. Le maire et la commissions travaux verront avec l'architecte, lors de la prochaine réunion de chantier, si ce devis peut être revu à la baisse par l'artisan. Une demande a été faite pour débloquer les emprunts.

2. Projet de rénovation à l'école maternelle

L'isolation, la peinture et la plomberie sont quasiment finalisés. La zone centrale est en cours de finition.

Il est cependant indiqué quelques imprévus et aléas de chantier, mais qui sont en cours de résolution.

Il y a bien trois compteurs d'eau sur le site, il sera étudié la possibilité de n'en conserver qu'un ou deux.

La grille extérieure sera posée la semaine du 4 mai.

3. Travaux à la mairie

Les travaux sont quasiment finalisés, la peinture est terminée, le carrelage est traité et le sas quasiment remonté. Il reste à apposer une dernière couche de peinture sur la porte d'entrée.

4. Evènements et réunions

La pêche a été ouverte le 11 avril, un lâcher de truite est prévu le 9 mai.

Le calendrier des évènements va être mis à jour.

La conférence des maires a eu lieu le 14 avril.

Une réunion a eu lieu pour organiser l'accueil des pèlerins. Une équipe de quatre personnes s'est constituée pour reprendre l'action qu'avait engagée Mme CAILLETTE.

Un agent est actuellement en arrêt maladie. Un recrutement a eu lieu pour le remplacer, Bruno JORANDON a commencé au service technique le lundi 20 avril.

L'enquête publique concernant le chemin communal dit de la Fêtière est close depuis le 14 avril, dernière permanence à Villabon. Les conclusions de l'enquêteur seront transmises rapidement.

Le permis de construire du projet a été déposé fin décembre 2025, et est en instruction à la DDT. Le conseil va devoir émettre un avis suite à l'étude environnementale. En amont du prochain conseil, des documents seront envoyés pour permettre une bonne compréhension du projet.

5. Dépenses réalisées en investissement, exceptionnelles ou de plus de 1 000 euros

Architecte MVT (projet maternelle) :	2 760 €
Plombier (M Metivier) projet maternelle :	2 074,09 €
Démolition (BMC) projet maternelle :	2 466,84 €
Electricité (SEEC) projet maternelle :	8 996,22 €
Plâtrerie (SBPI) projet maternelle :	5 759,88 €

d. Délibérations

1. Désignation du représentant suppléant auprès d'Approlys (centrale d'achat)

Référence : 2026_0028

Objet : Désignation du représentant suppléant auprès d'Approlys (centrale d'achat)

Lors du conseil municipal du 10 avril, il avait été proposé, et accepté, de désigner Mme Elodie BRAS comme représentante de la commune auprès d'Approlys.

Approlys Centr'Achats, centrale d'ingénierie achats innovante créée sous la forme d'un groupement d'intérêt public. Elle est destinée à favoriser la mutualisation de l'achat public, dans le but de promouvoir des achats responsables, raisonnés et durables.

Mais il est nécessaire de désigner également un suppléant.

Après échanges et vote, le Conseil propose que le Maire soit le représentant de la Mairie auprès d'Approlys.

Les représentants auprès d'Approlys sont donc :

- Elodie BRAS : Titulaire
- Aurélien LAUNAY : Suppléant

2. Convention France Loire

Référence : 2026_0029

Objet : Signature de la convention de gestion en flux de réservation avec France Loire

France Loire est propriétaire de huit logements sur la commune, pour lesquels il n'y a quasiment pas de rotation.

Ils sont tous occupés sauf celui situé au 2 Rue Jean de Berry, actuellement en travaux.

Il est proposé aux communes de signer une convention de gestion en flux de réservation avec France Loire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise en place d'une convention avec France Loire et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

Le Conseil municipal opte pour la délégation du droit de réservation au bailleur.

3. Recrutement d'agents contractuels en remplacement d'agents absents

Référence : 2026_0030

Objet : Autorisation de recruter des agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles.

Le Maire propose de recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à recruter des agents contractuels en remplacement d'agents titulaires ou contractuels momentanément absents.

4. Création de postes

Référence : 2026_0031 et 32

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique et d'un poste d'adjoint d'animation, à 28 heures annualisé

Un agent demande une mise en disponibilité. Son échelon ne permet pas un recrutement direct sans concours ou avancement. Il est donc nécessaire de créer un poste en échelle C1.

Deux postes seront créés, pour un total de 28 heures annualisé : un poste d'adjoint technique et d'adjoint d'animation. Les missions seront liées à la cantine et à la garderie.

Après échanges et vote, le Conseil municipal valide la création d'un emploi pour une mission périscolaire avec un volume hebdomadaire de 28 heures annualisé.

e. Questions diverses

- Prestataire des repas de la cantine

Actuellement, le prestataire des repas de la cantine est Ansamble. La mairie avait été démarchée il y a quelques années par un autre fournisseur de restauration collective, Api, mais ces derniers étaient basés dans le Loir-et-Cher.

Ils ouvrent un site à Bourges et ont contacté la commune.

Elodie BRAS présente les éléments principaux et la proposition d'Api. Si ce prestataire est retenu, quelques changements seront à prévoir sur l'organisation des commandes, mais également sur le matériel à utiliser. Elodie BRAS et Séverine JOUAN ont visité une cantine où les repas sont fournis par Api.

Après échanges et vote, le CM valide le principe de changement de Prestataire (API) pour la fourniture des repas de la cantine scolaire, justifié par des critères de qualité et de réduction des gaspillages.

Le prestataire actuel (Ansamble) sera informé de cette décision.

Par ailleurs, une réflexion doit être menée quant à la vente des tickets de cantine et de garderie.

- Nouveaux équipements

Les matériels de remplacement des matériels volés récemment au bâtiment communal ont été réceptionnés, et les derniers sont commandés.

Il sera indiqué dans le Flash de demander une certaine indulgence aux habitants quant aux entretiens des espaces verts compte-tenu de cette situation exceptionnelle.

- Prochaines dates

8 mai, rendez-vous à 10h30.

Fête des associations le 14 juin.

Fête de la musique le 19 juin au soir, organisée par les Comptoirs.

Tours de découverte de la commune pour les nouveaux conseillers et conseillères les 24 mai et 7 juin à partir de 9h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Brécy le *04 mai 2026*

Le Maire,

Aurélien LAUNAY



Le Secrétaire de séance,

Gérard POISSON

A blue ink signature of Gérard Poisson.